

L'agriculture du SCOT Avesnois en 2010

L'arrondissement d'Avesnes est un vaste territoire (1/10ème de la surface de la région). Il bénéficie d'un environnement naturel de qualité (paysager bocager, patrimoine forestier, nombreux étangs et plans d'eau). Il représente 6% de la population du Nord Pas de Calais.

L'essentiel de ce territoire reste rural. La densité de population sur le territoire est inférieure à 170 hab/km², alors qu'à l'échelle du département du Nord, elle est de 446 hab/Km². L'urbanisation se concentre sur deux zones :

- au nord : le sillon sambrien, composé de deux pôles urbains principaux : Maubeuge et Aulnoye-Aymeries. Cette conurbation s'est développée autour de la sidérurgie, du verre et de la céramique. Elle est en récession économique depuis plus de trente ans, malgré un dynamisme renaissant.

- au sud : les communes de Fourmies et d'Avesnes-sur-Helpe.

Le Bavaisis et Quercitain subissent une certaine pression résidentielle liée aux deux pôles de Valenciennes et de Maubeuge.

En zone plus rurale, l'agriculture herbagère a favorisé la dispersion de l'habitat.

La situation démographique de la Sambre Avesnois est la plus préoccupante de la région ; l'arrondissement a un solde migratoire négatif. La perte de population est surtout marquée dans les villes de l'Est de l'arrondissement. Le revenu net moyen par habitant est de 12% inférieur à la moyenne régionale. Le taux de chômage est élevé. L'emploi demeure plus précaire que sur la région et la part des contrats aidés est important.

Aussi l'agriculture est une activité au rôle majeur pour la préservation des richesses naturelles, ainsi que pour la cohésion et le maillage économique de ce territoire.

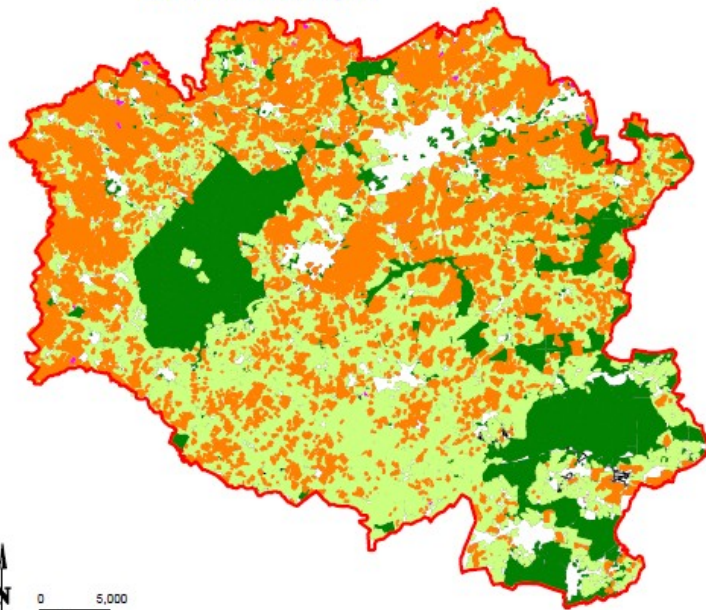
L'agriculture, une activité essentielle dans l'Avesnois, sur les plans économique, démographique, sociologique et écologique.

Le territoire de Sambre - Avesnois est souvent décrit comme « la Suisse du Nord ». Le territoire de Sambre - Avesnois est un pays d'eau, de forêt et de bocage qui offre une grande diversité de milieux remarquables : écosystèmes forestiers, prairies, réseau d'étangs intra-forestiers, cours d'eau et vallées alluviales, tourbières, marais, pelouses calcicoles, différents types de bocage, etc. Cette mosaïque constitue le complexe écologique le plus étendu et le plus remarquable du département du Nord. Le bocage prairial, l'importance de la forêt et l'important chevelu de cours d'eau (en particulier en val de Sambre et autour des deux Helpes) maillent le territoire de corridors biologiques (telles les vallées des affluents de l'Escaut, éléments de continuité avec la Sambre en Belgique). Ses paysages, avec la forêt de Mormal et ses zones de bocage, sont particulièrement reconnus au niveau régional et font l'objet de nombreux diagnostics et mesures de préservation (parc naturel régional, mesures agri-environnementales pour le maintien du bocage, etc.). Ces mesures ont permis de freiner, mais non d'enrayer, la diminution du bocage, dont le mitage devient préoccupant aux marges est et nord du territoire.

La surface agricole utilisée déclarée par les exploitants au recensement agricole 2010 de 81650 ha représente 58 % de la surface de l'arrondissement, ce qui est moindre que pour le territoire régional, pour lequel l'agriculture occupe 66 % du territoire. L'importance locale de la forêt en est la raison, l'Avesnois est la zone la plus boisée en région, avec un taux de boisement proche du niveau national. Comme sur l'ensemble de la région, les conditions naturelles, pédologiques et agronomiques sont favorables à l'activité agricole. L'arrondissement représente en 2010 10 % de la sole agricole régionale pour un peu plus de 10 % des exploitations agricoles. Mais le recul de l'agriculture est plus marqué que sur le reste du territoire régional.

Répartition des surfaces agricoles déclarées au titre de la PAC 2010(*) sur les communes du SCOT de l' AVESNOIS

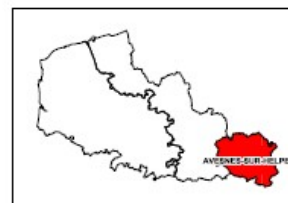
* Ensemble des lots agricoles exploités sur le territoire de la commune, déclarés au titre de la PAC 2010 (différents de la SAU et des données issues du Recensement Général Agricole)



Données cartographiques : PPIGE - BDcarto - IGN - www.ppiige-npdc.fr
Retrouvez les statistiques agricoles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

LIBELLE_GROUPE_CULTURE	Pourcentage
BLE TENDRE	16
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	16
ORGE	4
COLZA	2
PRAIRIES PERMANENTES	54
PRAIRIES TEMPORAIRES	2
BETTERAVES	2
POMME DE TERRE	1

	Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe 140 500 hectares
	Dominance de terres agricoles cultivées 35 602 ha soit 25 pour cent de l'arrondissement
	Dominance de prairies 45 533 ha soit 32 pour cent de l'arrondissement
	Dominance de vergers, cultures légumières ou florales 330 ha soit 0.3 pour cent de l'arrondissement
	Surfaces boisées 28 635 ha soit 20 pour cent de l'arrondissement



Source : BDNT / RPG2010
Représentation par lots / SCOT

DRAAF Nord - Pas de Calais / SRISE / JPR / 24.10.2011

Le territoire se partage en deux secteurs qui se caractérisent par des systèmes d'exploitations dominants différents.

- Au nord-ouest, une zone mixte de culture et d'élevage comprenant le plateau quercitain céréalière et le Bavais, plus orienté vers l'élevage. Une couche limoneuse pouvant rendre les sols battants couvre la craie marneuse sur le plateau céréalière et les argiles et sables en zone d'élevage.

- la région de la Thiérache, dominée par de petites et moyennes exploitations d'élevage bovin, avec une importante surface en herbe dans les vallées et autour de la forêt de Mormal, liée à des sols plus humides.

11 % de la SAU est en faire valoir direct, 78 % en fermage auprès de tiers et le reste en fermage auprès d'associés.

L'extension de l'urbanisation au nord-ouest du territoire et un phénomène de déprise agricole autour de Trélon ont entamé l'espace agricole en net recul depuis les années 1970. Entre 2000 et 2010, cette surface a diminué de 3 %, soit plus de 800 ha par an. Au niveau régional, elle n'a reculé que de 2,4 %.

Une concentration marquée des surfaces agricoles et des exploitations de moindre taille économique qu'à l'échelle régionale

En 2010, les exploitations agricoles ont une SAU moyenne de 59 ha pour 61 ha en région et 53 ha dans le département du Nord. Cette surface a augmenté de plus de 40 % depuis 2000, pour 33 % en région et 26 % dans le département du Nord. Toutefois, les exploitations de petite taille en surface prédominent encore, avec 54 % des exploitations de moins de 50 ha.

répartition des exploitations agricoles de l'arrondissement selon leur surface moyenne	SAU				
	Moins de 20 ha (y c sans SAU)	De 20 à moins de 50 ha	De 50 à moins de 100 ha	De 100 à moins de 200 ha	200 ha ou plus
	34	20	27	17	3

En 2010, on dénombrait 1380 exploitations, pour presque 2000 en 2000, soit une diminution de 31 %, à comparer avec la diminution de plus de 25 % en région.

répartition des exploitations selon la taille économique en %	petites exploitations	moyennes exploitations	grandes exploitations
Arrondissement Avesnois	30	24	46
région	22	29	50

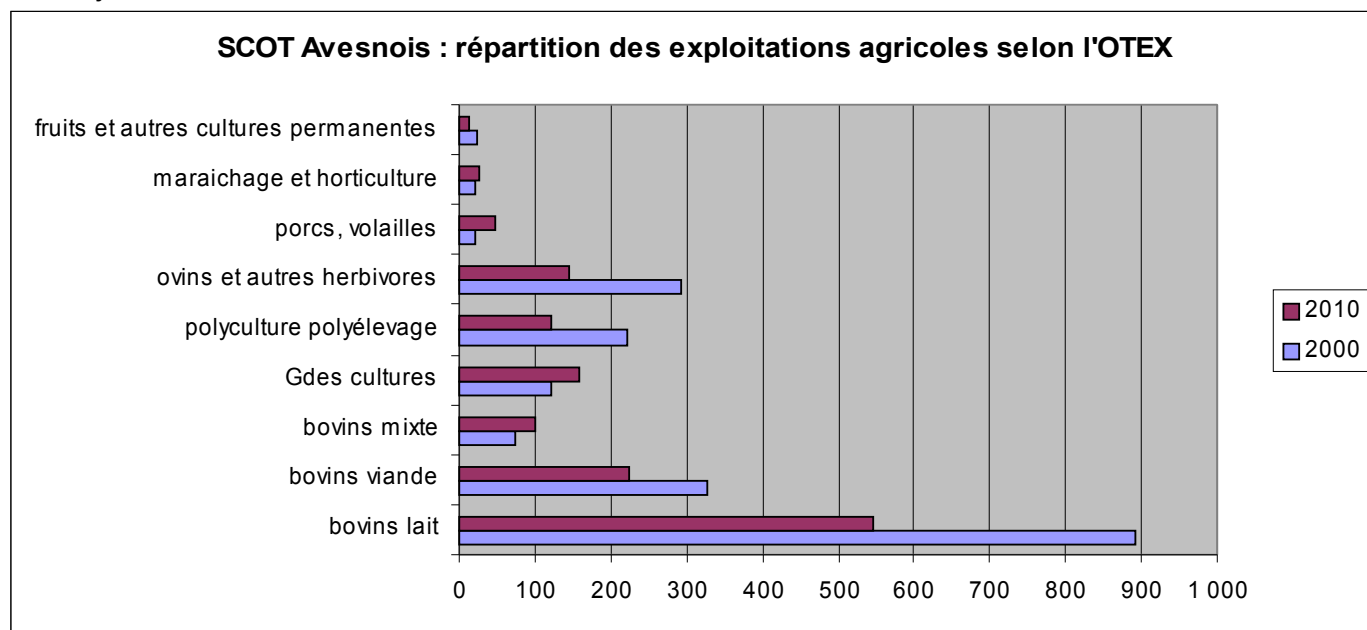
En taille économique, ce sont les grandes exploitations (plus de 100 000 euros de production brute standard) qui prédominent, Mais les petites exploitations sont encore bien présentes sur le territoire, représentant 30 % des exploitations pour 22 % à l'échelle régionale.

Maintien de systèmes diversifiés

Selon l'orientation technico économique des exploitations, la vocation de l'arrondissement reste l'élevage bovin, majoritairement laitier : 63 % des exploitations sont spécialisées en production bovine, et 40 % en laitier en 2010. Toutefois, la spécialisation laitière concernait 45 % des exploitations en 2000 et le nombre concerné d'exploitations est en recul de 39 %, ce qui est supérieur au recul régional de 36 %. Ce territoire est le principal bassin laitier régional et regroupe 22% des bovins et des vaches laitières. Le nombre de bovins a globalement peu diminué, celui des vaches laitières a régressé de 11 % contrairement aux vaches à viande dont l'effectif a augmenté de 21%. La diminution des exploitations spécialisées en lait s'accompagne donc d'une forte concentration des élevages et d'une spécialisation, accentuée par d'importants efforts pour leur mise aux normes et modernisation. Une partie du cheptel laitier a été reconverti en cheptel allaitant, d'où l'augmentation de la proportion d'élevage orientés bovin mixte. Ces évolutions sont la continuité d'un long mouvement de restructuration de la filière depuis l'instauration en 1984 des quotas laitiers.

Comme sur l'ensemble de la région, et malgré cette forte dominante laitière, le territoire présente des systèmes de production diversifiés. La dominante grandes cultures voit sa part augmenter, contrairement à l'ensemble des systèmes liés à l'élevage.

Deux spécialisations sont mieux représentées qu'à l'échelle régionale : les systèmes ovins et autres herbivores, et même s'ils ne représentent plus que très peu d'exploitations ; les systèmes fruits et autres cultures permanentes. Longtemps les prairies de l'Avesnois ont été aussi des vergers hautes tiges, souvent aujourd'hui à l'état relictuel.



Orientations technico économique	arrondissement Avesnes			Région Nord Pas de Calais		
	2000	2 010	évolution %	2000	2 010	évolution %
bovins lait	45	40	-39	18	15	-36
bovins viande	16	16	-32	4	4	-31
bovins mixte	4	7	36	3	3	-27
Gdes cultures	6	11	30	35	44	-6
polyculture polyélevage	11	9	-45	23	20	-34
ovins et autres herbivores	15	10	-51	8	5	-48
porcs, volailles	1	3	114	6	5	-31
maraichage et horticulture	1	2	24	4	4	-35
fruits et autres cultures permanentes	1	1	-48	<1	<1	-27

		effectifs et surfaces sur le territoire de l'arrondissement		part dans la SAU de l'arrondissement	part dans le total régional
		2000	2010		%
nombre d'exploitations		2000	1380		10
surfaces en ha	superficie agricole utilisée (ha)	83920	81650	100	10
	superficie en céréales, hors maïs fourrage	15280	17510	21	5
	superficie en oléoprotéagineux	1695	2110	3	4
	superficie fourrage hors STH	11610	13360	16	16
	superficie en pommes de terre de conservation	455	570	1	1
	superficie en betteraves	1440	1266	-12	3
	superficie en légumes, fraises et melons	220	150	<1	1
	Cultures permanentes	135	133	<1	42
	superficie toujours en herbe	50793	46205	57	29
effectifs équivalents UGB	Vaches laitières	47900	42530		22
	Vaches à viande	11900	14360		20
	Total bovins	149650	147810		22
	cheptel porcin	10110	10860		2
	Cheptel ovins	9440	6755		13
	Cheptel caprin	440	640		25
	Cheptel équidés	1580	1160		11

Un arrondissement terre d'élevage

Bien qu'en nette régression, - 9 % entre 2000 et 2010, soit près de 4600 ha, les prairies permanentes représentent encore 57 % de la surface agricole utilisée du territoire, à comparer avec le taux de 20% au niveau régional. Cette disparition est liée essentiellement à la diminution du nombre d'exploitations orientées vers l'élevage, à l'extension de l'urbanisation sur les prairies proches des zones urbaines et partiellement aux évolutions du mode d'alimentation (systèmes intégrant davantage le maïs dans les rations). Avec 16 % de la sole occupée par les autres fourrages, essentiellement le maïs ensilage, ce sont les ¼ de la surface agricole qui sont dédiées à l'alimentation animale.

Les terres labourables représentent 43 % de la SAU pour 80% au niveau régional, soit 5 % des terres labourables régionales. Pour la majeure partie des grandes cultures, les surfaces cultivées ont augmenté entre 2000 et 2010 : 15 % pour les céréales, 25% pour les oléoprotéagineux... On note un net recul de la betterave industrielle. Les exploitants intègrent dans leur assolement essentiellement des céréales (21 % de la sole), peu d'oléagineux (3 % pour 6 % au niveau régional). Bien qu'on retrouve une diversité de productions végétales, l'assolement est plutôt moins diversifié que sur le reste de la région, du fait de l'orientation élevage.

En plus de l'élevage bovin, les autres élevages d'herbivores sont relativement bien présents aussi sur l'arrondissement qui compte 13 % de l'effectif ovin régional, 25 % de l'effectif caprin et 11 % de l'effectif d'équidés.

Unités de travail agricole par exploitation

La concentration des exploitations se fait aussi avec une réduction du travail et par conséquent de l'emploi. Le travail agricole exprimé en UTA (unités de travail agricole) a diminué de 27% entre 2000 et 2010. Comme la réduction du nombre d'exploitations, cette diminution est plus marquée qu'au niveau régional : - 25 %. Cela correspond à près 790 UTA en moins sur dix ans, soit 79 par an. Les chefs et coexploitants constituent 76 % de l'effectif familial et réalisent 69% du travail, ils en apportaient 64 % en 2000. La part de travail des autres actifs familiaux a très fortement diminué : de près de 60 % pour les conjoints non coexploitants (18 % de l'effectif familial) et de 75 % pour les autres actifs familiaux. Ces personnes travaillent de plus en plus à l'extérieur ou ont plus souvent un statut de coexploitants.

En corollaire, la part du travail apportée par les salariés permanents augmente : passant de 6% du volume de travail en 2000 à plus de 10 % en 2010. 310 salariés permanents sont recensés en 2010. Le recours à la main d'œuvre saisonnière a augmenté aussi de 42 %, il ne représente toutefois que 5 % du volume global de travail.

Le volume de travail sur les exploitations de l'arrondissement représente plus de 9 % du volume régional. La quantité de travail par exploitation a augmenté entre 2000 et 2010, passant de 1,44 UTA à 1,52. Au

plan régional, elle est de 1,7 UTA par exploitation. Ces différences s'expliquent principalement par la taille économique des exploitations et leurs orientations de productions.

A l'échelle régionale, il semble qu'on puisse souligner que sur les zones les plus rurales, la diminution du nombre des exploitations est plus marquée qu'à proximité des zones urbaines. L'âge moyen sur l'arrondissement de 48 ans est égal à la moyenne régionale. Toutefois, les exploitants âgés restent plus longtemps sur les exploitations : 8 % des chefs et coexploitants ont plus de 65 ans pour 6 % en région. Par contre, 24 % des chefs et coexploitants ont moins de 40 ans pour 23 % en région. Les installations aidées se font prioritairement sur des systèmes bovin lait, principale orientation de ce territoire.

La part des femmes chefs d'exploitations est légèrement plus faible que la moyenne régionale, soit 21%. Les exploitations sous forme sociétaire représentent 32 % d'entre elles sur l'arrondissement pour 26 % au niveau régional, alors qu'elles n'en représentaient que 18 % en 2000. Ces sociétés sont principalement des GAEC (14 % des exploitations), statut qui ne se développe plus et des EARL (13 %), qui ont connu un fort développement en 10 ans.

%	Classe d'âge des chefs et coexploitants			
	moins de 40 ans	entre 40 et 55 ans	entre 55 et 65 ans	plus de 65 ans
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
SCOT Avesnois 2010	24	44	25	8
région	21	47	25	6

Circuits courts et diversification moins développés qu'en zones plus urbanisées

Sur l'arrondissement, 16 % des exploitations pratiquent les circuits courts, la moindre densité urbaine fait que ce mode de commercialisation est moins développé qu'ailleurs en région pour laquelle 19 % des exploitations sont concernés notamment dans le département du Nord.

10 % des exploitations ont une activité de diversification.

A l'Est régional et dans l'Aisne, le Maroilles sous AOP est le plus ancien des fromages français. Le bassin laitier de la Petite Région Agricole de la Thiérache approvisionne la filière.

Par ailleurs, l'Avesnois concentre $\frac{1}{4}$ des producteurs de la région en agriculture biologique, essentiellement des élevages laitiers.

L'Avesnois, une zone riche de forêts

Le territoire est riche en forêts (30 % de sa superficie), dominées par les hêtraies - chênaies. En effet, l'Avesnois est la zone la plus boisée de la région et rivalise avec le taux de boisement national. La forêt de Mormal constitue le plus vaste massif forestier d'un seul tenant de la région. Dans les vallons, les aulnaies alluviales constituent des écosystèmes d'intérêt européen. On note également la présence de fagnes qui sont des forêts creusées de vastes clairières bocagères.

La filière bois, de l'exploitation forestière à la fabrication de produits finis, permet de définir la zone comme pôle d'excellence rurale dans ce domaine aux côtés d'autres zones rurales régionales.

Les enjeux sur l'arrondissement

Eléments de diagnostic	Principaux enjeux économiques	Principaux enjeux environnementaux	Principaux enjeux sociaux
<ul style="list-style-type: none"> · Pays traditionnel d'herbage et de bocage. · Prairies humides et sites répertoriés au titre de la directive Habitats. · PNR de l'Avesnois Zone où se situe une part importante des forêts du département du Nord. · Zone où se concentrent de nombreuses ZNIEFF, ZICO, ZPS. · Pressions de retournement de prairies et d'arrachage de haies (extension urbaine et modèles économiques). · Vallée de la Sambre densément peuplée et industrialisée ⇒ qualité moyenne des rivières. 	<ul style="list-style-type: none"> · Maintien du système de production herbager. · Amélioration de l'organisation de la filière bovine. · Modernisation des ateliers laitiers. · Modernisation des abattoirs. · Filière laitière et fromagère. · Promouvoir l'agriculture biologique - promouvoir des produits de qualité (fromage, pommes, beurre,, miel et viande) · Organiser le boisement pour éviter le mitage. · Développement du tourisme rural et accueil en forêt. · Valorisation de la filière bois. 	<ul style="list-style-type: none"> · Préservation des paysages (bocage en Avesnois...). · Préservation des sites Natura 2000 et des zones de biodiversité remarquables (prairies humides). · Amélioration et protection de la qualité des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> · Améliorer la formation des propriétaires sylviculteurs. · Diversification, création de valeur ajoutée. · Accueil à la ferme. · Entretien des patrimoines culturels et architecturaux. · Communication – sensibilisation – promotion sur la spécificité du territoire (bocage, production laitière...). · Création d'emploi en milieu rural : stopper l'exode (zone la plus touchée par le chômage), création de groupements d'employeurs, développement des activités de service en milieu rural (entretien des paysages...).